

## CCN des Établissements d'Enseignement Privés Sous Contrat (EEP SANTÉ)

### Votre régime frais de santé Cotisations applicables

#### Salariés en activité

##### Régime général de la Sécurité sociale et régime agricole :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
<b>Salarié</b>	37,00 €	9,25 €	24,67 €
<b>Conjoint</b>	40,70 €	9,25 €	24,67 €
<b>Enfant<sup>(1)</sup></b>	20,35 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

##### Régime Alsace Moselle de la Sécurité sociale :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
<b>Salarié</b>	22,20 €	9,25 €	24,67 €
<b>Conjoint</b>	24,42 €	9,25 €	24,67 €
<b>Enfant<sup>(1)</sup></b>	12,21 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

#### Ayants droit d'un assuré décédé après 12 mois gratuits (maintien des garanties au titre de la Loi Evin)

##### Régime général de la Sécurité sociale et régime agricole :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
<b>Conjoint</b>	40,70 €	9,25 €	24,67 €
<b>Enfant<sup>(1)</sup></b>	20,35 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

##### Régime Alsace Moselle de la Sécurité sociale :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
<b>Conjoint</b>	24,42 €	9,25 €	24,67 €
<b>Enfant<sup>(1)</sup></b>	12,21 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.



## Anciens salariés privés d'emploi et bénéficiaires d'un revenu de remplacement (maintien des garanties au titre de la Loi Evin)

### Régime général de la Sécurité sociale et régime agricole :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	40,70 €	9,25 €	24,67 €
Conjoint	40,70 €	9,25 €	24,67 €
Enfant <sup>(1)</sup>	20,35 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

### Régime Alsace Moselle de la Sécurité sociale :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	24,42 €	9,25 €	24,67 €
Conjoint	24,42 €	9,25 €	24,67 €
Enfant <sup>(1)</sup>	12,21 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

## Anciens salariés bénéficiaires d'une rente d'incapacité ou d'invalidité (maintien des garanties au titre de la Loi Evin)

### Régime général de la Sécurité sociale et régime agricole :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	42,55 €	10,64 €	28,37 €
Conjoint	40,70 €	9,25 €	24,67 €
Enfant <sup>(1)</sup>	20,35 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

### Régime Alsace Moselle de la Sécurité sociale :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	25,53 €	10,64 €	28,37 €
Conjoint	24,42 €	9,25 €	24,67 €
Enfant <sup>(1)</sup>	12,21 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

## Anciens salariés bénéficiaires d'une pension de retraite (maintien des garanties au titre de la Loi Evin)

### Régime général de la Sécurité sociale et régime agricole :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	55,50 €	13,88 €	37,00 €
Conjoint	55,50 €	13,88 €	37,00 €
Enfant <sup>(1)</sup>	20,35 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

### Régime Alsace Moselle de la Sécurité sociale :

	Régime socle	Option 1 en complément du régime socle	Option 2 en complément du régime socle
Ancien salarié	33,30 €	13,88 €	37,00 €
Conjoint	33,30 €	13,88 €	37,00 €
Enfant <sup>(1)</sup>	12,21 €	5,09 €	13,57 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.